



INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Accords bilatéraux Suisse-UE : négociations en cours

Agriculture, sécurité des produits, sécurité alimentaire et santé publique

Depuis novembre 2008, des négociations sont en cours entre la Suisse et l'UE dans les domaines agriculture, sécurité des produits, sécurité alimentaire et santé publique, avec l'ambition d'atteindre une ouverture des marchés couvrant toute la chaîne de production alimentaire, ainsi qu'une coopération renforcée en matière de sécurité des produits, de sécurité des aliments et de santé publique.

L'objectif des négociations bilatérales est de développer les relations Suisse-UE dans le domaine de l'agriculture. Un meilleur accès au marché agroalimentaire européen ouvrira de nouveaux débouchés pour l'agriculture et la production alimentaire et augmentera la compétitivité dans l'ensemble de la branche. Le Conseil fédéral voit dans l'ouverture du domaine de l'agriculture face à l'UE la suite logique des réformes entreprises jusqu'ici en politique agricole. Le nouvel accord doit contribuer à ce que l'agriculture et la production alimentaire soient prêtes à temps pour relever les défis liés à l'ouverture des marchés agricoles telle qu'elle se dessine au niveau mondial. La suppression des protections douanières place l'agriculture devant des défis considérables. Afin de pouvoir saisir les nouvelles opportunités du marché et soutenir les entreprises concernées dans leur nouvelle orientation, la libéralisation doit être introduite pas à pas et accompagnée de mesures complémentaires.

Par ailleurs, le dossier de négociations aborde aussi certains aspects importants de la protection des consommateurs : en matière de protection contre les dangers pour la santé, la Suisse doit pouvoir prendre part aux systèmes d'alerte rapide et précoce de l'UE, et sa collaboration avec les agences européennes d'évaluation des risques doit être améliorée. Concrètement, la Suisse veut participer aux deux agences de l'UE spécialisées dans la sécurité des denrées alimentaires (Autorité européenne de sécurité des aliments, AESA) et la santé publique (Centre européen de prévention et de contrôle des maladies, CEPCM). Elle veut aussi contribuer aux systèmes d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (RASFF), pour tous les biens de consommation dangereux (RAPEX) et pour les maladies transmissibles (EWRS). Enfin, elle veut adhérer au programme de santé de l'UE (HP).

Depuis novembre 2008, trois cycles de négociations horizontaux ont été menés entre la Suisse et l'UE sur l'ensemble des domaines touchés par le dossier.

Electricité / Energie

La Suisse se trouve au milieu de l'Europe et est directement touchée par le développement, dans l'UE, du domaine de l'énergie. Le but d'un accord avec l'UE dans le domaine de l'électricité et de l'énergie est de garantir la sécurité de l'approvisionnement dans un contexte libéralisé et de participer au bon fonctionnement du marché européen de l'électricité. Il s'agit en outre de consolider à long terme, par des réglementations contraignantes, le rôle de la Suisse en tant que plaque tournante du marché européen de l'électricité.

Sur la base des discussions exploratoires entre experts, qui se sont tenues avec l'UE en 2004 et 2005, le Conseil fédéral a adopté en mai 2006 un mandat de négociations en vue d'un accord dans le domaine de l'électricité. Les négociations se poursuivent depuis 2007.

Au milieu de l'année 2009, l'UE a redéfini sa politique énergétique et considérablement étendu les mesures et les compétences nécessaires à cet égard, entre autres en adoptant le train de mesures « Energie – climat » (baisse de 20 % de la consommation d'énergie, baisse de 20 % des émissions de CO₂, part de 20 % pour les énergies renouvelables d'ici 2020) ainsi que le troisième train de mesures de libéralisation du marché intérieur de l'énergie. Ces nouveaux développements juridiques n'étant jusqu'alors pas inclus dans le mandat de négociations de la Suisse, le Conseil fédéral a décidé en 2010, après consultation des cantons et du Parlement, d'adapter le mandat à la nouvelle situation. C'est sur la base de ce nouveau mandat qu'une première étape de négociations devrait être conclue dans le domaine du courant électrique. La Suisse souhaite, à long terme, transformer l'accord sur l'électricité en un véritable accord sur l'énergie, qui englobe d'autres thèmes, tels que l'efficacité énergétique, les infrastructures énergétiques ou les mécanismes de gestion de crise dans le domaine du gaz par exemple.

Un accord dans le domaine de l'électricité et de l'énergie ne doit pas seulement mettre en place une solution solide pour les contrats d'importation à long terme, mais également garantir l'accès aux entités qui, depuis mars 2011 dans le cadre du marché intérieur de l'énergie, participent de manière prépondérante à l'extension du réseau européen de transport de l'électricité. Il s'agit en particulier de l'Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER; en Suisse: la Commission de l'électricité, EICOM) et du Réseau européen des opérateurs de systèmes de transport pour l'électricité (ENTSO-E; en Suisse: swissgrid).

À long terme, la Suisse a intérêt à être prise en compte dans l'extension du réseau européen afin de pouvoir faire valoir et développer ses atouts (commerce transfrontalier de courant et production d'électricité flexible grâce aux barrages). Dans cette perspective, le mandat élargi offre en outre la possibilité d'intégrer à l'accord prévu la directive sur la promotion de l'utilisation des énergies renouvelables (directive RES). L'adoption de la directive RES exigerait toutefois que la Suisse fixe,

comme les États membres de l'UE, un objectif approprié et économiquement acceptable concernant l'augmentation de la part d'énergies renouvelables. Une telle adoption dépend de l'orientation que prendra la stratégie énergétique 2050 de la Suisse, en cours d'élaboration.

Trois cycles de négociations ont eu lieu jusqu'à présent.

Commerce des droits d'émission de CO₂ (ETS)

Le commerce des droits d'émission repose sur l'idée de base que la production de gaz à effet de serre doit être réduite là où cela s'avère le plus avantageux et le plus efficace. Le système d'échange de quotas d'émission de l'UE (« Emission Trading Scheme » EU-ETS) a été introduit le 1^{er} janvier 2005. Il est devenu le plus grand marché mondial des droits d'émission et est considéré comme l'instrument le plus important dans la lutte globale contre le changement climatique. Le système suisse d'échange de quotas d'émission (CH-ETS) est entré en fonction le 1^{er} janvier 2008. La révision totale de la loi sur le CO₂ pour l'après-2012, décidée en décembre 2011 par le Parlement, prévoit que le CH-ETS demeure un pilier important de la politique climatique suisse.

La Suisse et l'UE souhaitent mettre en réseau leurs systèmes. Les droits d'émission de la Suisse et de l'UE concernant les gaz à effet de serre seraient ainsi reconnus de part et d'autre. Le futur accord couvrira les émissions de CO₂ issues de sources fixes ainsi que celles provenant du trafic aérien international. Un accès mutuel au marché améliorerait la fluidité et le bon fonctionnement des échanges de quotas de CO₂ (volumes d'échanges plus importants, dynamique du marché plus grande) et empêcherait les entraves à la concurrence pour les entreprises suisses. Dans le cadre du développement de sa politique climatique après 2012, l'UE cherche à passer des accords d'association avec d'autres États de l'OCDE.

Les négociations entre la Suisse et l'UE ont été entamées en mars 2011. Deux cycles de négociations ont déjà eu lieu.

Programmes globaux de navigation par satellite Galileo et EGNOS (programmes GNSS)

Les programmes GNSS (Galileo et EGNOS) ont été lancés conjointement par l'UE et l'ESA (Agence spatiale européenne) au milieu des années nonante. En comparaison avec les systèmes actuels, Galileo doit garantir une navigation par satellite plus fiable et plus précise. En outre, placé sous contrôle civil, ce projet permettra de mettre fin à la dépendance des utilisateurs européens de l'actuel GPS (Global Positioning System) contrôlé par l'armée américaine. L'accès aux données sera assuré aussi bien en temps de paix que de crise. La mise en service partielle de Galileo avec 18 satellites et trois des cinq services est prévue pour 2014. Le système régional EGNOS permet en

outre, grâce à son réseau de stations au sol en Europe et en Afrique du Nord, d'améliorer encore la précision et la fiabilité des signaux émis par l'ensemble des systèmes globaux de navigation.

Par sa participation aux programmes correspondants de l'Agence spatiale européenne (ESA) et son association à l'accord-cadre sur la recherche de l'UE, la Suisse a jusqu'ici pris part au développement de Galileo et d'EGNOS. La responsabilité du projet et d'importantes compétences décisionnelles ont cependant été peu à peu transférées, au cours des dernières années, de l'ESA à l'UE. Par la conclusion d'un accord bilatéral la Suisse, membre fondateur de l'ESA, ambitionne de prolonger son engagement dans ces projets porteurs d'avenir. Grâce à un traité qui l'associe aux programmes GNSS de l'UE, la Suisse pourrait continuer à être impliquée dans les deux projets de navigation par satellite de l'UE. La participation de notre pays à Galileo et EGNOS, dans le cadre de l'ESA, pourrait ainsi être poursuivie aussi bien dans l'intérêt du pôle technologique et industriel helvétique que des utilisateurs suisses.

La Suisse et l'UE ont déjà mené quatre cycles de négociations depuis septembre 2010.

Collaboration avec les autorités en matière de concurrence

Du fait des relations étroites qu'entretiennent la Suisse et l'UE sur le plan économique, des mesures efficaces contre les restrictions transfrontalières à la concurrence s'imposent. Or, en l'absence d'une base formelle de collaboration, les autorités en matière de concurrence ne peuvent actuellement pas coopérer de manière satisfaisante. En conséquence, les dispositions du droit à la concurrence ne sont pas appliquées de manière adéquate, ni pas la Suisse ni par l'UE, et la lutte contre les conséquences économiques dommageables des cartels et des autres formes de limitation de la concurrence s'en trouve entravée.

L'objectif d'un accord dans le domaine de la concurrence est de renforcer la coopération juridique et administrative entre les autorités suisses et européennes. Afin de garantir une application efficace des dispositions du droit à la concurrence, l'accord de coopération devrait aussi englober l'échange d'informations confidentielles.

Les négociations ne visent pas une harmonisation juridique. L'objectif, à savoir lutter plus efficacement contre les restrictions transfrontalières néfastes pour la concurrence, devrait être atteint grâce à un accord technique, fondé sur l'équivalence des dispositions sur les cartels édictées par les deux parties.

La Suisse et l'UE ont entamé les négociations en mars 2011. Plusieurs cycles de négociations ont déjà été menés.

Berne, le 1^{er} février 2012

Renseignements complémentaires:

Tilman Renz, Bureau de l'intégration DFAE/DFE, tél. 031 322 26 40

Giorgio Pompilio, Bureau de l'intégration DFAE/DFE, tél. 031 323 26 14

www.europa.admin.ch